



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 15 :
COFINANCEMENT AU TITRE
DE LA PROGRAMMATION
DU CONTRAT DE VILLE

Séance Ordinaire du 9 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 3 juillet 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 juillet 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Sandrine JOVENE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 24

Absent : 1

Excusés : 10

Excusés avec procuration : Alain GERARD (à Sandrine JOVENE), Bruno QUERE (à Jean-Georges MICOL), Daniel BALLA (à Xavier DE JAVEL), Benjamin DUGERS (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Géraldine AUDEBERT (à Bérengère DUPIN), Violette LABARCHEDE (à Philippe FARGEON), Thomas BURGALIERES (à Emmanuelle ANGELINI), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Alain MARC), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent : M. Maxime JOYEZ.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

DOSSIER N° 15 : COFINANCEMENT AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE

RAPPORTEUR : Nathalie SOARES

La ville du Bouscat comprend un quartier prioritaire en politique de la ville, partagé avec la ville d'Eysines. Le quartier du Champ de Courses est inscrit dans le contrat de ville métropolitain, faisant l'objet d'une convention cadre 2024-2030 : Quartier 2030.

Cette inscription en géographie prioritaire offre aux associations qui interviennent auprès des habitants de ce quartier la possibilité de répondre à un appel à projet de l'Etat au titre de la programmation du contrat de ville sur une plateforme en ligne (Dauphin).

L'octroi d'un financement par l'Etat pour un projet est favorisé par l'existence d'un cofinancement de la ville et de Bordeaux Métropole.

Il est donc proposé de subventionner cinq projets déposés par des associations intervenant dans le quartier Champ de courses en 2024. L'enveloppe globale est de 2 000 euros prévue au budget primitif de la ville du Bouscat.

Voici une présentation succincte des cinq projets :

- Le projet de l'association LOCAL'ATTITUDE est d'organiser des ateliers cuisine et dégustation en pied d'immeuble afin de générer un moment de convivialité et d'attirer l'attention des habitants sur le sujet de l'alimentation pour faire découvrir un fruit ou légume de saison via une recette simple et économique, une dégustation et la possibilité d'emporter gratuitement un kit recettes pour la reproduire ;
- Le projet de l'association VRAC « Moov and Cook », autour du sport et de l'alimentation, vise à organiser trois interventions dans le quartier durant l'été 2024. Un atelier se compose de la réalisation d'une collation (un encas complet en apports nutritionnels), d'une activité physique de remise en forme en cours collectif, en utilisant les nouvelles infrastructures sportives du Bouscat et enfin de la dégustation de l'encas.
- Le projet de l'association STADE BORDELAIS « Prépa sport » a pour but de prendre en charge des jeunes de 16 à 30 ans, sans emploi, éloignés de l'insertion, en précarité et nécessitant un accompagnement renforcé pour leur permettre de rebondir dans la vie vers l'emploi ou la formation. Sont intégrés prioritairement les jeunes résidents dans les QPV. L'activité sportive constitue un « levier d'accroche » pour attirer les jeunes dans le dispositif. L'association s'engage à mettre en valeur les infrastructures sportives nouvellement installées au Champ de courses. Ainsi les jeunes inscrits dans le dispositif « Prépa Sport » proposeront des ateliers en utilisant ces aménagements pour les habitants du quartier ;
- Le projet de l'association La Cravate Solidaire s'intitule « Atelier Coup de Pouce ». Les ateliers "Coup de Pouce" aident les demandeurs d'emploi à se préparer efficacement au retour sur le marché du travail. Ils incluent un coaching en image pour soigner l'apparence et la confiance, une préparation aux entretiens RH avec des simulations et des conseils pratiques et un shooting photo professionnel pour des photos de haute qualité à utiliser sur les CV et profils en ligne. Ces ateliers offrent un soutien complet pour optimiser les chances de succès des candidats ;
- Le projet de l'ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE est d'accompagner des enfants et des jeunes dans leur parcours scolaire. Les objectifs sont d'ouvrir l'enfant au monde qui l'entoure, d'aider les parents à s'impliquer dans la scolarité de leur enfant et faciliter les relations entre les parents et l'école.

Concrètement un accompagnement individuel de l'enfant ou du jeune est proposé par des bénévoles à domicile en présentiel et régulièrement pour le mettre en condition de réussite. Les enfants et jeunes du quartier politique de la ville sont prioritaires.

Il est donc proposé de répartir ainsi la participation de la Ville du Bouscat :

Associations	Local'Attitude	Vrac	Le Stade Bordelais	La Cravate solidaire	L'Entraide scolaire	TOTAL
Montants des subventions	600 €	500 €	500 €	250 €	150 €	2 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT le contrat de ville 2024-2030 et la convention territoriale pour le quartier du Champ de Courses,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER le versement d'une subvention de cofinancement aux associations dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat au titre de la programmation du contrat de ville à hauteur de :

- 600 euros pour l'Association Local'Attitude,
- 500 euros pour l'association VRAC,
- 500 euros pour le Stade Bordelais,
- 250 euros pour la Cravate Solidaire,
- 150 euros pour l'Entraide Scolaire.

Article 2 : DIRE que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

34 voix POUR

Fait et délibéré le 9 juillet 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY